



Probleme avec la prefecture qui refuse mon permis de conduire

Par **clement4485**, le **24/09/2009** à **09:53**

Bonjour,

Ma question concerne mon permis de conduire. Voila, ayant achevé ma première année de thèse, j'ai eu la droit a 3 semaines de congés fin juillet, début aout. J'avais enfin le temps pour passer mon permis moto, mais arrivant a 5 ans de permis auto je suis allé à l'autoécole pour connaitre la date exacte avant laquelle je dois passer mon plateau pour ne pas avoir a repasser mon code. Le gérant de l'autoécole a pris mon papier rose et m'a affirmé que la date butoir correspondait au 9 Aout. J'ai bien insisté et m'a dit qu'il était catégorique. Je m'engage et passe le plateau le 31 juillet que je valide par 4A puis la conduite le 12 aout. Ce même jour, j'acheté une moto, mon équipement et souscris à une assurance. Deux semaines plus tard, la préfecture m'appelle et n'étant pas la me laisse un message dont je cite : » vous avez essayé de passer votre permis après la date butoir du 21 juillet, votre permis n'est pas validé, bonne journée »....

Après les avoir rappelé je suis en relation avec la secrétaire des permis de conduire, la même qui m'a appelé. Elle m'explique que nous sommes au mois d'aout et comme il y a moins de permis on « épiluche » d'avantage les dossiers... que plus il y a de dossier moins on porte attentions a ces « petits détails »... et qu'après avoir discuté avec elle plusieurs minutes me demande de rappeler 3 jours plu tard car elle en réfère au ministère des transports. La réponse est : « après avoir discuter avec paris, vous devez repasser votre code ». N'étant pas d'accord car je n'ai fait aucune faute, il s'agit de l'autoécole et surtout des 2 examinateurs ! je refuse et demande le numéro pour appeler moi-même paris. Après un blanc d'au moins 20 secondes j'ai le nom et le numéro. En appelant, je me suis rendu compte que cette femme n'est jamais entré en contact avec paris, elle m'a donc menti.

Bref l'histoire répétée, mon dossier est en cours de traitements depuis maintenant 5 semaines... J'ai du revendre la moto, car étant étudiant j'en avais besoin pour me déplacer,

donc payer le train ainsi que l'assurance...

Dans 2 semaines mon permis provisoire arrive a terme et donc je n'ai plus le droit de conduire une voiture...

Que puis-je faire pour faire avancer mon cas ? et surtout puis déposer plainte contre cette femme.... Elle a tout de même menti et si je l'avaist écouté j'aurais du payer pour sa faute et celle de ces collègues.

Merci bien